

# Prix de l'ESS 2025

### Agenda non classé

## Présentation du dispositif

#### Description

Ce concours national a pour objectif de faire découvrir, mettre en valeur et valoriser les activités d'entreprises ou d'organisations de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) qui répondent aux besoins et enjeux quotidiens de notre société sur les territoires.

Les entreprises de l'ESS candidatent dans 2 prix :

<u>Le Prix d'Utilité Sociale</u> est destiné aux initiatives de l'ESS engagées dans une démarche visant à répondre à de réels besoins de la société :

- améliorer les conditions d'existence des populations exclues et fragilisées,
- lutter contre les inégalités (sanitaires, sociales, femmes-hommes, économiques...),
- renforcer la cohésion territoriale... Le projet présenté peut concerner diverses thématiques : sport, éducation, emploi, handicap, égalité femmes-hommes, finance solidaire, consommation...

<u>Le Prix Transition Ecologique</u> est destiné aux initiatives de l'ESS qui agissent au quotidien pour mettre en œuvre la transition écologique. Cette transition concerne nombreuses thématiques :

- économie circulaire,
- réemploi et réutilisation,
- éducation à l'environnement,
- circuits courts.
- alimentation durable,
- mobilité douce,
- production d'énergies renouvelables...

#### — Candidats

Peuvent candidater les structures de l'ESS reconnues dans la LOI n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire :

- Coopératives,
- Mutuelles ou unions relevant du code de la mutualité.
- Sociétés d'assurance mutuelles relevant du code des assurances,
- Fondations,
- Associations régies par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ou, le cas échéant, par le code civil local applicable aux départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle,
- Sociétés commerciales de l'ESS.

#### Ces structures doivent :

- déjà être créées et posséder un numéro SIREN (les candidatures de porteurs de projet ne sont pas éligibles),
- posséder leur siège social en France métropolitaine et territoires ultramarins français,





• justifier de 2 années d'existence minimum et disposer d'un bilan comptable des années 2023 et 2024.

## — Dotations

Les 2 lauréats se verront dotés d'une récompense de 5 000 € chacun ainsi que d'une vidéo de promotion de l'entreprise.

La structure lauréate de chaque région bénéficiera d'une valorisation spécifique visant à mettre en lumière son projet, ses réalisations et son impact positif sur la société.

# Déposer son dossier

• <a href="https://www.mois-ess.org/les-prix-de-l-ess">https://www.mois-ess.org/les-prix-de-l-ess</a>